

Imaginer de nouveaux paysages

Pierre-Éric Rosenberg

L'agriculture et la forêt ont joué un rôle essentiel dans la genèse des paysages français qu'elles continuent à modeler. En valorisant la nature et en organisant l'espace, ces activités ont progressivement contribué à forger notre conception du beau.

Au cours des dernières décennies les mutations technologiques, sociales et économiques ont entraîné des transformations profondes du territoire tandis que l'aspiration à un cadre de vie et à des paysages de qualité devient de plus en plus prégnante. Il est nécessaire que l'agriculture et la forêt prennent la mesure de ces évolutions et participent à l'élaboration d'une nouvelle culture du paysage adaptée aux enjeux, aux valeurs et aux besoins de notre époque.

Défendre un modèle d'agriculture et de forêt "multifonctionnelles" et "durables", nécessite de renouer avec une pensée paysagère agronomique et forestière fondée sur une connaissance précise du territoire, l'observation du vivant et une utilisation raisonnée des ressources naturelles. Des systèmes de production agricoles et forestiers s'inspirant de ces principes constituent un socle sur lequel il devient plus facile d'imaginer de nouveaux paysages capables de répondre à la fois aux besoins de produits sains et aux demandes de qualité du cadre de vie, d'environnement et de loisirs.

Il revient aux agriculteurs, forestiers, élus, paysagistes, architectes et citoyens de débattre des orientations des paysages de demain pour que le capital individuel et collectif que constitue le paysage puisse, à ce titre, être soigné, valorisé, enrichi.

Dans cette perspective, des orientations politiques convergentes ont été tracées par des lois récentes telles que la loi d'orientation agricole en 1999, avec les contrats territoriaux d'exploitation, et la loi d'orientation forestière en 2001, sans oublier la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires et la loi Solidarité et renouvellement urbain qui sont venues compléter la loi Paysage de 1993. La France fait, en outre, partie des premiers pays à avoir signé la convention européenne des paysages mise en place par le Conseil de l'Europe en octobre 2000.

Des outils, des méthodes de travail, des savoir-faire, des textes existent. Il importe d'en tirer parti et d'assurer leur mise en cohérence si l'on veut que le paysage redevienne l'expression d'un projet concerté où chacun puisse trouver sa place et se sentir bien. C'est le pari que nous tenons et le défi que nous souhaitons relever en contribuant, grâce à des publications telles que ce numéro spécial d'Aménagement et Nature, à une diffusion des connaissances et des modes d'approche et de traitement du paysage.

Pierre-Eric ROSENBERG
Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche